

## COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 14.12.2009

De Mr VOLTZ Didier, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Mme BUGEAUD Michelle Conseillère Municipale  
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En préambule, Madame le Maire annonce la démission de Monsieur Joël MONVOISIN, conseiller municipal, membre de droit et secrétaire- adjoint du conseil d'administration de l'Office de Tourisme. Madame le Maire déplore cette décision soulignant la qualité du travail accompli lors du travail en commissions. Monsieur MONVOISIN a pris sa décision lors du dernier conseil extraordinaire de l'Office de tourisme le 7 Décembre 2009.

Madame le Maire présente le bilan de ses rencontres avec le bureau de l'office de tourisme le 3 Décembre et sa participation exceptionnelle au conseil d'administration extraordinaire de l'office de tourisme en date du 7 Décembre 2009.

- Lors de sa rencontre avec le bureau de l'OT, le 3 Décembre, Madame le Maire s'est inquiétée :
  - du prêt sollicité pour lequel la commune s'est portée caution solidaire
  - du téléthon, de son annulation et des articles de presse s'y référant. Madame le Maire souligne que Madame la Présidente lui a remis avec les coupures de journaux un courriel qui lui était personnellement destiné et comportant une erreur d'adresse e-mail. Cette méprise constatée par Madame le Maire après cet entretien a fait l'objet d'excuses de la part de Madame la présidente. Ce fâcheux incident a eu pour conséquence une non réponse de la municipalité qui est restée « silencieuse » et n'a pu reprendre le projet. Il faut noter que Monsieur CRETTE, membre de la commission n'a point reçu le mail qui lui était destiné.
  - Des animations communales du 14 Juillet et du 15 Août : assurance lui a été donnée qu'elles seraient organisées comme à l'accoutumée. Madame le Maire a précisé que les repas des employés communaux et des pompiers seraient pris en charge par la municipalité.
- Dans le cadre de sa participation au conseil d'administration extraordinaire en date du 7 Décembre, en vertu de l'article 19 des statuts nommant le Maire, Président d'honneur, Madame le Maire après accord de l'assemblée a tenu à préciser les points suivants :
  - elle a assuré le conseil d'administration de la pérennité de l'OT et de ses emplois.
  - a confirmé les demandes faites à l'adjoint aux finances à savoir : études des comptes et projections financières pour les années 2010 et 2011.
  - A précisé le pourquoi du silence de la commune lors du téléthon suite aux mails non reçus.
  - A confirmé qu'elle n'était pas à l'initiative de l'article d'Ouest-France du 7 Décembre.
  - Après avoir réaffirmé la pérennité de l'office et de ses emplois, elle a exprimé le souhait que soient mises en place des animations communales avec les associations.

Ce point achevé, Madame le Maire ouvre la séance et l'Assemblée passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### **I. Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 24/11/2009 :**

Aucune modification n'étant apportée, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 24/11/09 est approuvé à l'unanimité.

### **II. Compte rendu commissions municipales**

#### **1) Commission «Affaires scolaires, jeunesse et sports » 9<sup>ème</sup> réunion le lundi 23 novembre 2009 à 20h45 :**

Monsieur SUJEVIC Bruno, Vice-Président de ladite Commission, informe le Conseil Municipal.

Présents : Patrice CRETTE, Daniel SONNETTE, Bruno SUJEVIC

Excusés : Sandrine BRYJA, Didier VOLTZ

#### **A. Sports :**

##### **1. Journée de promotion du sport du 19 septembre :**

- ✓ Une réunion de débriefing à destination de tous les intervenants de cette manifestation s'est tenue le mercredi 14 octobre à 19h00 en mairie. Un courrier informant de cette réunion a été envoyé à chaque responsable d'association sportive. Suite aux échanges de cette soirée, se sont dégagées les propositions suivantes :

Validation d'une seconde édition pour 2010.

Choix du premier samedi de septembre (4 septembre) pour être en adéquation avec le calendrier sportif.

Choix de l'après-midi pour répondre au mieux à la disponibilité du public.

Choix d'un site unique pour fédérer les activités proposées (complexe sportif de la Dugeonnière).

## **2. Assemblée générale du Comité départemental de pétanque de Vendée :**

- ✓ La 50<sup>ème</sup> assemblée générale du Comité départemental de Vendée a eu lieu ce samedi 21 novembre au théâtre municipal d'Angles. La Pétanque Angloise était organisatrice de cet évènement. Tout le département était représenté à cette assemblée générale, soit 55 clubs présents.

## **3. Salle omnisports d'Angles :**

- ✓ Une réunion d'information avec les associations sportives utilisatrices de la salle omnisports d'Angles est organisée pour le mardi 24 novembre au siège de la CCPM.

## **B. Affaires scolaires :**

### **1. Transports scolaires :**

- ✓ Dans le cadre de la sécurisation des arrêts de car, une demande de financement auprès du Conseil Général est en cours. Les travaux concernent les zébras et les panneaux de signalisation.
- ✓ Une demande de financement d'abribus auprès du Conseil Général est également en cours.

### **2. Ecole du Dauphin Bleu :**

- ✓ Dans le cadre du programme d'investissement de l'année 2010, sont demandées des structures de jeux pour la cour élémentaire ainsi qu'une connexion internet pour les différentes classes (maternelles et élémentaires). La réfection de la cour élémentaire est à l'étude.
- ✓ Pour une bonne information, le règlement de cour relatif à la pause méridienne va être communiqué à toutes les familles par le biais des carnets de liaison. Ce même règlement est affiché à l'école du Dauphin Bleu.
- ✓ Pour l'année scolaire 2009-2010, une classe à projet artistique et culturel concerne 26 élèves de CE1. Le Théâtre est le domaine artistique et culturel du projet de la classe. Les objectifs pédagogiques sont de développer et améliorer la maîtrise du langage oral, de la langue écrite, de favoriser l'ouverture culturelle et de développer la communication entre les élèves et avec l'extérieur. L'école du Dauphin Bleu sollicite une subvention qui permettra d'aider au financement de ce projet. Le budget prévisionnel de cette classe à projet artistique et culturel se chiffre à 2 676 €.

### **3. Ecole Sainte Thérèse :**

- ✓ Les enfants de l'école Sainte Thérèse seront en classe découverte du 11 janvier au 16 janvier 2010 à Gavarnie en Hautes Pyrénées. Ce projet rassemble les élèves des classes de CE et de CM pour une classe transplantée à la montagne. Au total, 47 élèves sont concernés. Les élèves séjourneront en centre d'accueil à Gavarnie. Des visites seront au programme des après-midi, les matinées seront consacrées à la pratique du ski. L'école Sainte Thérèse sollicite une subvention qui permettra d'aider au financement de ce projet pour les élèves concernés habitant sur la commune d'Angles à savoir 30 élèves.

## **C. Jeunesse :**

### **1. Centre de loisirs :**

- ✓ L'actuel marché de prestation de service du Centre de loisirs et de l'accueil périscolaire (contrat de 3 ans) se termine fin décembre 2009. Un nouveau contrat de prestation de service pour les années 2010 à 2012 est nécessaire et un appel d'offres a été lancé par le SIDEJ. Le marché concerne un service d'accueil permanent matin et soir, un service d'accueil permanent petites et grandes vacances scolaires, un service d'accueil les mercredis, un service d'accueil pour les 10 – 14 ans et les séjours.

Mr SONNETTE Daniel demande le devis prévisionnel de la classe découverte de l'école privée.

Mr SUJEVIC Bruno souligne que le détail sera donné plus tard dans la réunion par la Commission Finances (Chapitre VII-2). Celle-ci proposera une participation de la Commune d'Angles pour ce séjour scolaire.

### **2) Commission « Tourisme, fêtes, réceptions » du 07 décembre 2009, 10h :**

Monsieur CRETTE Patrice, Vice-Président de ladite Commission, informe les élus de l'organisation 2010 des concours d'illuminations de Noël et fleurissement des Maisons à Angles et Morigq.

Présents : Françoise Achelle, Odile Sergent, Joël Monvoisin, Patrice Crette

Absents excusés : Didier Voltz, Daniel Sonnette

**Ordre du jour :** Organisation d'un concours d'illuminations de Noël, Maisons et Vitrines d'Angles et Morigq

L'ensemble de la commission estime que l'idée est bonne, mais elle arrive trop tard, il ne serait pas judicieux de la mettre en place, vu le temps qui nous est imparti, et surtout les risques sont trop importants pour avoir une organisation correcte, donc pour l'année 2009 nous nous abstenons.

Pour l'année 2010, la commission va se rapprocher du Conseil Municipal des Enfants pour mettre en place le concours d'illuminations des Maisons et Vitrites, surtout l'idée a été évoquée lors de leur dernier Conseil qui s'est déroulé le 04/12/09, notre démarche sera de les aider et les épauler sur le projet, pour cela nous devons demander au Président du conseil Municipal des Enfants et plus aux Parents des Jeunes Conseillers leurs autorisations pour cette démarche, et si celle-ci est positive, il faudra inclure la communication de cette dernière dans notre magazine Municipal qui reprend toutes les manifestations de l'année 2010.

La commission a pris l'initiative d'organiser le concours fleurissement des Maisons à Angles et Moricq pour l'année 2010, donc voici quelques idées qui en ressortent :

- Inscription du 01-03-10 au 31-03-10
- Période Avril Juin.
- Communication à faire dans le magazine Municipal, celui de Février 2010, et le site d'Angles.
- Budget estimé est de 600 euros, à faire valider par la commission Finances et par le Conseil Municipal (cela correspond aux lots, plus le vin d'honneur pour la remise des prix)

Le souhait de la Commission serait d'associer le Conseiller Municipal des Enfants au projet. Cela répondrait à la demande qu'ils ont formulée lors de leur dernière réunion du 04/12/09.

Questions diverses : Le fleurissement des Communes, pouvons nous envisager la participation de notre Commune pour l'année 2010? Je crois que le domaine de compétences de ce concours revient à la Commission Espaces Verts.

3) Commission « Voirie, assainissement » et « Bâtiments » du Jeudi 10 Décembre 2009 :

Monsieur BRAY Jacques, Vice-Président desdites Commissions, informe le Conseil Municipal des travaux engagés et des priorités de chantier pour 2010.

Présents : Michelle Bugeaud, Jacques Bray, Jacques Fouchard, Jean-Claude Boileau, Daniel Sonnette, Sébastien Bonnet, Bruno Leguern.

Absents excusés : Sandrine Bryja, Odile Sergent, Chalembert-Avisse Michel, Joël Monvoisin.

**Travaux engagés en 2009 :**

Murs du champ de foire et du cimetière :	375000.00 € HT
Aménagement place de la liberté Moricq+certains ralentisseurs	150000.00 € HT
Effacement réseau électrique pl. de la liberté Moricq	50000.00 € HT
Raccordement ligne électrique rue du plessis	20000.00 € HT

**Travaux engagés en 2010 avec le cabinet B.S.M**

Aménagement et remise en état de la rue du chemin de fer	280000.00 € HT
Réfection de la rue du calvaire	50000.00 € HT

**Réflexion de la commission sur l'urgence des travaux à effectués en 2010**

**VOIRIE**

1° urgence :

Réfection des lagunes pour la station d'épuration	55000.00 € HT
Route du pont Bertin	19570.00 € HT
Route de la cigogne	19710.00 € HT
Route de la tranche sur mer	19330.00 € HT
Réfection et empierrement de la rue de l'aubépin	22000.00 € HT
Empierrement chemin le communal	8380.00 € HT
Aménagement du carrefour route de la roche/rue de la moulinette	3500.00 € HT
Empierrement zone de stockage ateliers municipaux	9420.00 € HT

2° urgence :

Rue du pont du poiré	19000.00 € HT
Route des motettes	55000.00 € HT
Rues du quartier des motettes	17760.00 € HT
Chemin : de la ligne du chemin de fer	9520.00 € HT
Aménagement du parking de la détente	3690.00 € HT

Réfection des puits (champs de foire- rue g. Clémenceau)

Attendre devis

### 3° urgence

Chemin des blés d'or (attendre la fin des travaux)

Rue des forges (attendre la fin de réfection des murs écroulés)

16180.00 € HT

Réfection de la cour de l'école et aussi la reprise des eaux usées

48000.00 € HT

Mr BOILEAU Jean-Claude souhaite rajouter l'aménagement de la Rue Jean Barbot aux 1ères urgences des travaux voirie 2010. Cet axe, reliant le centre bourg au parking de l'école publique, l'une des aires de stationnement la plus vaste et la plus proche du cœur de la Commune d'Angles, est emprunté quotidiennement par les piétons et les véhicules. Un aménagement de trottoirs et de la chaussée, la pose de candélabres supplémentaires et un effacement de réseaux électriques est indispensable pour garantir la sécurité des usagers et des riverains.

Mr BRAY Jacques informe le Conseil Municipal que la Commission Voirie a fixé le programme des urgences 2010 en prenant en considération que l'enveloppe budgétaire ne sera pas extensible et qu'il fallait définir les urgences parmi les urgences.

## **Travaux sur bâtiments**

### 1° urgence

Réfection des peintures de l'OT et des toilettes

6800.00 € HT

Raccordement des gouttières du théâtre au pluvial

1900.00 € HT

Remplacement des portes de l'école restantes à faire et aussi les

Portes vitrées et les fenêtres du 1° étage de la détente

36250.00 €HT

Réfection de la toiture du garage de la voiture police

7500.00 €HT

### 2° urgence

Aménagement des sanitaires du cimetière (estimation)

25000.00 € HT

Remplacement du parquet de la salle de la détente

(attendre le devis)

Réfection des volets et de la peinture bleue sur la façade de la détente

(attendre devis)

Pose d'alarme anti- effraction et aussi antifumée à l'OT

(attendre devis)

Réfection appartement dessus de la poste

9500.00 € HT

## **Espaces verts**

Faire une réunion spécifique de la commission pour déterminer les priorités :

1° les espaces vert pouvant être gardés par le service communal

2° les espaces vert pouvant être donnés à la sous-traitance, estimation budgétaire : 27000.00 € HT

3° les espaces vert pouvant être cédés (vente de parcelle voir urbanisme)

Mme le Maire souligne qu'il n'y a que les tontes de prévu dans l'enveloppe budgétaire de 27000 € HT.

Mr BRAY Jacques ajoute que cela concerne néanmoins près de 7 hectares de tontes hors Lotissements des Tournesols et de la Rivoire.

Enfin, dans le cadre de la préservation de l'environnement, Mme le Maire souhaite que la Commission « Espaces Verts » travaille avec le service technique municipal pour la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts en laissant la nature reprendre ses droits à certains endroits (préservation des bandes d'herbes sauvages) tout en plantant des fleurs entre la bordure des murs et la chaussée, l'idée étant surtout de ne pas uniformiser un territoire.

#### 4) Commission « Vie associative » :

Monsieur VOLTZ Didier, Vice-Président de ladite Commission, informe l'Assemblée.

Après plusieurs réunions de la commission, dont la dernière s'est tenue le 07/12/2009 faisant suite à la rencontre du 27/11/2009 avec les Associations Angloises pour l'élaboration du calendrier des fêtes et de l'occupation des salles pour l'année 2010, d'un commun accord il est proposé ce qui suit:

### **Confirmation des dispositions arrêtées en 2009, pour mémoire:**

- Concernant les Associations signataires de "la charte de solidarité et de partage des responsabilités"

La gestion du matériel municipal en sera assurée entièrement par le groupe coordinateur.

- Concernant les Associations non signataires et les Particuliers

Le matériel sera à retirer et à ramener aux ateliers municipaux, aux heures d'ouvertures du service.

Richard Menanteau responsable des services techniques prendra contact avec les personnes, fixera lui-même les deux rendez-vous, et procédera au contrôle de l'état du matériel à son retour.

- Pour les initiatives organisées par les associations signataires de la charte,

qui occuperaient un des espaces publics et utiliseraient le matériel municipal, trois types d'initiatives sont à distinguer; les brocantes; les repas champêtres et les autres initiatives (exemple; repas de quartier....). Les tarifs sont arrêtés par le Conseil Municipal sur proposition de la commission finances.

▪ Concernant le groupe coordinateur

En plus des deux élus référents, Mme Michèle Bugeaud et Mr Patrice Crette, **il est proposé au conseil municipal de nommer pour 2010** et révisable chaque année, les bénévoles suivants, Mesdames; Carole Averlant; Sylvie Demouselle, Monsieur Gérard Siredey qui se sont portés volontaires. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de nomination 2010.

▪ Concernant les brocantes assurées par les associations

Seul l'espace de La Chenillé est réservé.

Il donne satisfaction tant aux exposants qu'aux responsables d'associations.

Un aménagement de cet espace pourrait être envisagé par la commission bâtiments peut être en associant à la réflexion des responsables d'associations.

Pour répondre aux demandes des associations et afin de désengorger l'accueil physique en Mairie un Courriel a été mis en place:

[accueil.angles@orange.fr](mailto:accueil.angles@orange.fr)

Cela permet d'être plus réactif et de laisser une trace de toutes les sollicitations.

▪ Concernant la réunion avec les Association du 27/11/2009:

25 Associations représentées par un ou plusieurs responsables de leur bureau.

Une représentante des commerçants a répondu à l'invitation

10 brocantes sont inscrites pour 2010, à ce jour.

Les Amathéa'folies se dérouleront du 12 au 16 mai 2010 inclus

Le repas champêtre du 14 juillet sera assuré conjointement par l'A.G.V.M. et le P.P.C.A.

Le repas champêtre du 14 août sera assuré par l'A.L.

La journée des peintres en centre bourg est reconduite pour le mardi 3 août

La fête de la musique que certains commerçants souhaitaient organiser, reste à ce jour en attente.

**III. Intégration dans domaine communal des voies, réseaux et espaces verts du Lotissement « Clos des Acacias » et des espaces EV2 et EV3 du Lotissement « Tournesols VI »**

Dans le cadre de la demande, par l'Association Syndicale « Clos des Acacias » portant intégration du lotissement dans le domaine communal d'Angles, la commission voirie s'est réunie et a constaté l'état convenable de la voirie, des réseaux, des espaces verts et des équipements au regard des cahiers des charges mis en place par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement pour l'incorporation de la voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement « Clos des Acacias » dans le domaine communal à titre gratuit.
- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater un notaire pour accomplir toutes les formalités administratives. Les frais notariés et de géomètre seront à la charge du vendeur soit l'Association Syndicale du Lotissement.

Par ailleurs,

Vu l'arrêté municipal n°LT8500405ME004 en date du 08 Septembre 2005 autorisant le Lotissement « Les Tournesols VI »,

Vu l'arrêté municipal modificatif n°2 du 15 Septembre 2006 portant intégration des lots EV2 et EV3 à la Commune par le lotisseur,

Vu que ces lots sont pourvus d'espaces verts et équipés d'aires de jeux,

Considérant que ces équipements de loisirs ont été récemment vérifiés par un organisme agréé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement pour l'intégration des lots EV2 et EV3 du lotissement « Tournesols VI » dans le domaine communal à titre gratuit
- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater un notaire pour accomplir toutes les formalités administratives nécessaires. Les frais notariés et de géomètre, le cas échéant, seront à la charge du vendeur soit le lotisseur « Sarl MILLET IMMOBILIER ».

Mr SONNETTE Daniel souligne qu'il y manque un banc public.

Mr VANTHUYNE Guy répond qu'aucune installation de banc ne pouvait être réalisée tant que le lotissement appartenait au domaine privé. Dès que l'intégration des espaces EV2/EV3 des Tournesols VI est officialisée par un acte

notarié, la Commission municipale compétente devra définir l'emplacement de ces nouveaux mobiliers urbains et proposer son devis à la Commission Finances pour le Budget Primitif 2010.

#### **IV. Restauration des murs du Champ de Foire et travaux de mise en sécurité des murs du cimetière : Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre**

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus, est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants: article 4-2 de l'acte d'engagement.

Entre le titulaire du marché représenté par :

Madame Patricia JAUNET (SARL AARP Patricia JAUNET), agissant pour le nom et le compte de l'équipe de maîtrise d'œuvre en tant que mandataire, d'une part,

Et le maître d'ouvrage représenté par Madame le Maire de la Commune de Angles, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

##### **➤ ARTICLE 1 : RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DU MARCHE**

- Date du marché : 30 avril 2009
- Date de notification : 4 mai 2009
- Objet du marché : travaux de restauration des murs champ de foire et cimetière
- Coût prévisionnel travaux : 150.952,00 € HT (valeur mars 2006)
- Taux de rémunération : 9,85 %
- Rémunération provisoire : 14.868,77 € HT (hors rdevés des lieux pour 4.454,32 € HT)

##### **➤ ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT**

L'avant-projet présenté le 15 septembre 2009 a montré que les structures des murs avaient souffert et que les travaux prévus initialement en 2006 s'étaient amplifiés.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'acte d'engagement du marché approuvé 30 avril 2009.

- 1) en réajustant « la rémunération définitive en fonction du coût des travaux à l'APD » (article 4-2 de l'AE),
- 2) en introduisant les travaux supplémentaires sur la mise en sécurité des murs du cimetière et la restauration des murs du champ de foire compte tenu de son état de dégradation qui n'a fait que s'accroître depuis 2006 (date à laquelle l'estimation des travaux avait été réalisée),
- 3) en introduisant un découpage en deux tranches de travaux à la demande du maître d'ouvrage (non prévu à l'origine du marché) de la manière suivante :

- Tranche Ferme : champ de foire (secteurs C et D) & cimetière (une partie du secteur D),
- Tranche Conditionnelle : champ de foire (secteurs A et B) & cimetière (l'autre partie du secteur D et les secteurs A ; B et C).

Le dossier PRO puis DCE doit être réalisé en incluant les deux tranches afin de réaliser un seul appel d'offres aux entreprises afin de bénéficier des qualités identiques sur les deux tranches étant donné le phasage sur chaque site.

Ce qui implique une incidence sur la rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre.

La rémunération de l'équipe sera de 100% jusqu'à la phase ACT puis au prorata du montant des tranches de travaux (TF + TC) à l'avancement du chantier.

L'objectif étant d'assurer la sécurité, la Municipalité a donné mission à l'Architecte d'intégrer ces nouvelles données.

##### **➤ ARTICLE 3 : CALCUL DU NOUVEAU COUT DES TRAVAUX ET DE LA REMUNERATION**

Les montants respectifs des tranches à l'issue de l'estimation en APD sont les suivants :

- Tranche Ferme : 176.850,00 € HT
  - Tranche Conditionnelle : 170.150,00 € HT
- Ce qui représente un coût total de 345.600,00 euros HT

COÛT HT DES TRAVAUX (c)	345.600,00
Taux de rémunération (t=t')	9,85 %
Forfait de rémunération HT (c x t')	34.041,60

Plus value :

Montant Hors TVA : 19.172,83 € HT

Ce qui portera la totalité de la mission de base avec l'avenant 1 à la somme de : 34.041,60 € HT

MONTANT INITIAL MISSION BASE Hors Taxes	MONTANT AVENANT N°1 14.868,77 € HT	+	MONTANT DE LA MISSION BASE 19.172,83 € HT	=	MONTANT DE LA MISSION BASE 34.041,60 € HT
--	---------------------------------------	---	--	---	--

Après avoir entendu l'exposé du projet d'avenant, les élus approuvent à l'unanimité l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant le montant de la mission de l'Architecte du Patrimoine P.JAUNET à 34 041.60 €.

**V. Construction Nouvelle Mairie : Rapport d'Appel d'Offres Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et nomination du titulaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de construction de la nouvelle Mairie a fait l'objet d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le Jeudi 10 Décembre 2009, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a ouvert les plis concernant cette opération. Trois entreprises ont remis une offre.

La Commission propose au Conseil Municipal de nommer l'entreprise la mieux disante, le bureau d'études « Vendée Expansion » conformément aux critères pondérés suivants :

- Meilleure offre de prix pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Meilleure qualité technique de l'offre et des dossiers de références
- Meilleur délai d'intervention

Le Conseil Municipal, considérant que l'offre de Vendée Expansion présente les caractéristiques suivantes : un prix compétitif, des capacités d'intervention et des moyens réels, des références très satisfaisantes, des délais adaptés optimisant la réalisation de l'opération

A l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **NOMME** le bureau d'études « Vendée Expansion », titulaire du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif au projet de construction de la nouvelle Mairie pour un montant arrêté à 6 300 € HT comprenant uniquement la phase de faisabilité et de programmation.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes s'y référant.

**VI. Renouvellement de la convention d'Assistance Technique fournie par la DDE pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) 2010-2012**

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et leurs groupements ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'ATESAT ;

Considérant que la convention initiale pour l'ATESAT arrive à expiration le 31 Décembre 2009 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le renouvellement de la convention ATESAT pour la période 2010-2012 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- **AUTORISE** Mme le Maire à mettre au point avec la D.D.E. la convention d'ATESAT fixant le contenu des missions retenues, les modalités de leur mise en œuvre et la rémunération desdites missions.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'ATESAT et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement.

**VII. Finances communales :**

- 1) Participation des Communes de la Jonchère et St Benoist sur Mer aux dépenses liées au transport Scolaire pour les activités piscines de l'année scolaire 2008-2009

La commune d'Angles a supporté, pour l'année scolaire 2008/2009, les coûts de transport des deux Ecoles à la piscine de la Tranche-sur-Mer et il convient à présent de partager cette charge (2 228.58€ au total) avec les communes de résidence des enfants scolarisés ayant participé aux cours de piscine.

Le montant de cette prestation est de 1 448.58 € pour l'école publique pour 70 élèves inscrits soit 20.69€/élève et de 780 € pour l'école privée pour 51 élèves inscrits soit 15.29€/élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une participation, calculée au prorata du nombre d'enfants de chaque commune, auprès des mairies de St Benoist s/Mer pour 154.75€, de La Jonchère pour 246.51€, du Bernard pour 107.96€, de Longeville s/Mer pour 102.57€, de St Cy en Talmondais pour 35.98€, de Curzon pour 20.69€, de l'Aiguillon s/Mer pour 15.29€.

Tableau récapitulatif :

COMMUNES	ECOLE PUBLIQUE : 70 élèves	ECOLE PRIVEE : 51 élèves	TOTAL PAR COMMUNE
	14 séances Sovetours : 1092.00 € 6 séances Alain : 356.58 € Total : <b>1448.58 €</b>	10 séances : <b>780 €</b>	
ANGLES	20.69 € X51 = 1055.39 €	15.29 € X32 = 489.41 €	1 544,80 €
SAINT BENOIST S/MER	20.69 € X6 = 124.16 €	15.29 € X2 = 30.59 €	154,75 €

LA JONCHERE	20.69 € X6 = 124.16 €	15.29 € X8 = 122.35 €	246,51 €
LE BERNARD	20.69 € X3 = 62.08 €	15.29 € X3 = 45.88 €	107,96 €
LONGEVILLE	20.69 € X2 = 41.39 €	15.29 € X4 = 61.18 €	102,57 €
ST CYR EN TALMONDAIS	20.69 € X1 = 20.69 €	15.29 € X1 = 15.29 €	35,98 €
CURZON	20.69 € X1 = 20.69 €	0	20,69 €
L'AIGUILLON S/MER	0	15.29 € X1 = 15.29 €	15,29 €

2) Demande de subvention de l'école privée Ste Thérèse pour une « classe découverte – séjour à Gavarnie »

L'école privée « Ste Thérèse » organise une classe découverte à Gavarnie du 11-01-2010 au 16-01-2010.

Pour financer ce voyage elle sollicite une subvention communale.

Le coût prévisionnel est de 335,83 € par élève.

☞ Coût prévisionnel global : 15 784,00 €

- 47 enfants dont 30 élèves anglais
- 7 accompagnateurs

☞ Coût prévisionnel par élève : (15 784 € / 47) = 335,83 €

La règle des trois tiers définit un triple financement des classes découvertes : (familles, Amicale et communes), soit 335,83 € / 3 = 111,94 €

La commission finances, après délibération, propose d'accorder une subvention fixée à 82,36 € par élève, égale à la subvention accordée à l'école publique (cm du 17 février 2009 – classe découverte en Charente).

Cette subvention sera versée postérieurement au voyage, elle est révisable en fonction du coût réel du voyage, sans toutefois pouvoir dépasser la somme fixée ci-dessus, et en fonction du nombre d'enfants anglais ayant participé.

Financement du voyage :

⇒ famille : 150,00 €  
 ⇒ amicale : 103,47 €  
 ⇒ communes : 82,36 €  
335,83 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix favorables et 2 contre,

- **ACCORDE** une subvention fixée à 82,36 € par élève, égale à la subvention accordée à l'école publique (cm du 17 février 2009 – classe découverte en Charente),
- **APPROUVE** les modalités de participation financière fixées par la Commission Finances.

3) Tarifs municipaux :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les tarifs municipaux seront fixés par année civile et réactualisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et fixe les tarifs 2010.

✓ **Occupation du domaine public par les commerçants locaux**

Par délibération du 28 janvier 2003, la commune d'Angles a mis en place une réglementation d'occupation du domaine public.

Ces tarifs ont été réévalués le 1<sup>er</sup> mai 2009.

La commission Finances propose que ces tarifs soient reconduits comme tel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- Montant annuel de la redevance: 11 € le mètre caré
- Montant minimum de perception : 35 €
- Période de perception : année civile
- Date de perception : 30 septembre de l'année en cours

A l'unanimité, le Conseil Municipal **RECONDUIT** les tarifs sus énoncés.

✓ **Tarifs 2010 des droits de place**

Sur proposition de Mr VANTHUYNE Guy, en accord avec Mr CRETTE Patrice vice-président de la commission « marchés », la commission « Finances » propose le maintien des tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009 (cm du 31 mars 2009) à savoir :

- Marchés saisonniers avec convention :
  - \* sur la base de 2 marchés par semaine (mercredi et dimanche) : 1,20 € le ml/jour
  - \* sur la base de 1 marché par semaine (mercredi ou dimanche) : 1,85 € le ml/jour
  - \* commerçants occasionnels : 2,25 € le ml/jour, minimum de perception de 4,50 €
  - \* électricité : 3,00 €
- Marchés mensuels 2010/2011 (tarification pour la période Septembre 2010 à Juin 2011) :
  - \* 1 € le ml pour 10 marchés mensuels
  - \* 1,50 € le ml pour les commerçants occasionnels
  - \* 3,00 € pour l'électricité
- Camions vente outillage : 100 € par camion ;
- Cirques et spectacles assimilés : 175 € par représentation ;
- Autres animations (spectacles de marionnettes et guignol) : 35 € ;
- Animations bénévoles ne nécessitant ni eau ni électricité : gratuit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** ces tarifs.

Les conditions suivantes fixées antérieurement sont maintenues :

1) Toute réservation concernant les cirques, spectacles assimilés et autres animations fera l'objet d'un contrat précisant les dates, heures d'arrivée et de départ du champ de foire ou de l'Espace de la Chenillée. Les droits de place seront payables à la signature du contrat.

2) Afin de préserver la tranquillité des riverains de la place du champ de foire et de l'Espace de la Chenillée, les animations pour chaque emplacement seront limitées à une par semaine en saison estivale

#### ✓ **Tarifs 2010 des brocantes assurées par les associations**

Seul l'espace de La Chenillée est réservé aux brocantes assurées par les associations.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, dans un souci d'harmonisation entre toutes les associations, le tarif du mètre linéaire à **3,50 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010**.

Il est rappelé aux responsables des associations que concernant les exposants non professionnels, une attestation sur l'honneur doit être signée de leur main indiquant leur non participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (*décret n° 2009-16 du 17 janvier 2009 - J.O. du 09/01/2009 page 577 et du J.O. du 17/01/2009 page 996*).

Le registre d'identification des exposants est à la disposition des responsables des associations en Mairie, différenciant les professionnels et les non professionnels, dans un même document. Ce registre doit être déposé par la Mairie en sous Préfecture à l'issue de chaque événement.

- Tous les règlements se feront par chèque et seront rédigés à l'ordre du Trésor Public.
- Les rapports de solidarité avec les communes environnantes seront gérés par les élus du groupe coordinateur, sous l'autorité et l'appréciation de madame le Maire.

#### ✓ **Autres tarifs municipaux 2010**

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 les tarifs suivants :

Désignation	A COMPTER DU 1er JANVIER 2010	
	Tarifs 2010	
<b><u>Photocopies</u></b>		
<u>Particuliers</u>		
format A4: recto	0,20 €	
format A4 : recto-verso	0,30 €	
format A3 : recto	0,40 €	
format A3 : recto-verso	0,60 €	
<u>Demandeurs d'emploi</u>		
format A4: recto	0,10 €	
format A4 : recto-verso	0,15 €	
format A3 : recto	0,20 €	
format A3 : recto-verso	0,30 €	
<u>Associations locales</u>		
format A4 : recto	0,20 €	
format A4 : recto-verso	0,30 €	
format A3 : recto	0,40 €	
format A3 : recto-verso	0,60 €	

<b><u>Cimetière</u></b>	
*concession pour 15 ans - les 2,20 m2 (ou concession funéraire de 0,85m sur 0,60m)	110 €
*concession pour 30 ans - les 2,20 m2 (ou concession funéraire de 0,85m sur 0,60m)	180 €
*concession pour 50 ans - les 2,20 m2 (ou concession funéraire de 0,85m sur 0,60m)	350 €
*entretien éventuel de la tombe (contrat triennal)	50 € / an
*caveau provisoire - droit de séjour (par jour)	6 €
*remboursement rétrocession concession perpétuelle	100 €
*taxe réunion de corps	110 €
<b><u>Columbarium</u></b>	
*concession 1 case (quatre urnes) - 10 ans	300 €
*concession 1 case (quatre urnes) - 15 ans	400 €
*concession 1 case (quatre urnes) - 30 ans	700 €
*redevance ouverture et fermeture des réceptacles	50 €
*redevance dépôt d'une urne, au-delà de la 1ère	100 €
*redevance dispersion cendres au Jardin du Souvenir	150 €

<b><u>Utilisation Salle du Théâtre</u></b>	<b>Tarifs 2010</b>	<b>caution</b>
<b>Associations d'Angles</b>		
* toutes manifestations à but non lucratif	gratuit	300 €
* autres manifestations	125 €	300 €
<b>Associations autres communes, partis politiques</b>		
* réunion ou assemblée (hors élections)	125 €	300 €
* réunion ou assemblée (élections)	gratuit	300 €
<b>Particuliers</b>	350 €	350 €
<b>Organismes sociaux et associations humanitaires</b>	gratuit	300 €
<b><u>Vaisselle cassée</u></b>		
verre gigogne 9cl (bar)	1,00 €	
assiette plate	3,50 €	
assiette creuse	3,50 €	
assiette dessert	3,50 €	
tasse à café	2,50 €	
verre à pied 16 cl	2,00 €	
verre à pied 19 cl	2,00 €	
chope apéritif	1,00 €	
fourchette	0,60 €	
cuillère à potage	0,60 €	
couteau à pain	12,00 €	
couteau	1,00 €	
cuillère à café	0,60 €	
louche	5,00 €	
carafe	5,00 €	
saladier	5,00 €	
corbeille à pain	5,00 €	
plateau	10,00 €	
plat inox ovale	12,00 €	
plat inox gratin	22,00 €	
pot machine à café (bar)	35,00 €	

<b><u>Utilisation Salle de l'Amitié (maxi 84 personnes)</u></b>	<b>Tarifs 2010</b>	<b>caution</b>
<b>Associations d'Angles</b>		
* toutes manifestations à but non lucratif	gratuit	300 €
* autres manifestations	100 €	300 €
<b>Associations autres communes, partis politiques</b>		
* réunion ou assemblée (hors élections)	100 €	300 €
* réunion ou assemblée (élections)	gratuit	300 €
<b>Particuliers</b>	100 €	300 €
<b>Organismes sociaux et associations humanitaires</b>	gratuit	300 €

<b>Raccordement au réseau d'assainissement</b>		
frais de branchement (versement en une seule fois)	800 €	
raccordement à l'égout (par bâtiment d'habitation édifié sur une unité foncière ne comprenant qu'un logement - versement en une seule fois)	1 600 €	
<b>Location pour Associations signataires de la Charte</b>		
Espace du Clos du Champ de foire (€/jour)	gratuit	300 €
Espace du Clos de la Tour de Moricq (€/jour)	gratuit	300 €
Espace du Clos de l'Abbaye (€/jour)	gratuit	300 €
Espace du Clos de la Chenillée (€/jour)	gratuit	300 €
Matériel pour brocante - chenillée uniquement - (€/jour)	100 €	500 €
Matériel pour repas champêtre (€/jour)	40 €	500 €
Matériel pour autres initiatives (€/jour)	20 €	500 €
<b>Pour Particuliers et Associations non signataires de la Charte</b>		
Espace du Clos du Champ de foire (€/jour)	500 €	500 €
Espace du Clos de la Tour de Moricq (€/jour)	500 €	500 €
Espace du Clos de l'Abbaye (€/jour)	500 €	500 €
Espace du Clos de la Chenillée (€/jour)	500 €	500 €
Matériel - location par événement ou/et sur un WE		
Matériel - location pour une table	2 €	300 €
Matériel - location pour un banc	1 €	300 €
Matériel - location pavillon (6m x 3m)	80 €	800 €

<b>Utilisation Salle Polyvalente</b>	<b>Tarifs 2010</b>			
	<b>Salle R.de C.</b>	<b>Cuisine</b>	<b>vaisselle</b>	<b>caution</b>
-				
<b>*particuliers de la commune et assimilés (grands-parents ou parents ou enfants domiciliés à ANGLES ou y possédant une résidence secondaire)</b>				
- mariage (forfait week-end : VSD)	320 €	90 €	70 €	320 €
- banquet, buffet campagnard, fête de famille (forfait week-end : VSD)	200 €	90 €	70 €	200 €
- banquet, buffet campagnard, fête de famille (1 jour sur semaine : lundi, mardi, mercredi ou jeudi)	150 €	90 €	70 €	150 €
- vin d'honneur	exclue	exclue	exclue	exclue
<b>*particuliers hors commune</b>				
- mariage (forfait week-end : VSD)	520 €	90 €	70 €	520 €
- banquet, buffet campagnard, fête de famille (forfait week-end : VSD)	320 €	90 €	70 €	320 €
- banquet, buffet campagnard, fête de famille (1 jour sur semaine : lundi, mardi, mercredi ou jeudi)	240 €	90 €	70 €	240 €
<b>*associations locales</b>				
- réunion ou assemblée (sans but lucratif)	gratuit	exclue	exclue	gratuit
- vin d'honneur (pour réunion-assemblée sans but lucratif & si salle amitié non disponible)	gratuit	exclue	exclue	gratuit
- autres manifestations : 1ère journée	90 €	90 €	70 €	90 €
- par journée supplémentaire à suivre	45 €	0 €	0 €	45 €
- vaisselle pour manifestation extérieure à la salle (priorité à l'utilisateur de la salle)	néant	néant	70 €	néant
<b>* associations de LA JONCHERE et ST BENOIST</b>				
- toutes manifestations	150 €	90 €	70 €	150 €
<b>* associations hors commune, hormis celles de LA JONCHERE et ST BENOIST</b>				
- toutes manifestations	450 €	90 €	70 €	450 €
<b>*ventes diverses commerçants locaux (par jour)</b>	120 €	néant	néant	120 €
<b>*ventes diverses commerçants extérieurs (par jour)</b>	250 €	néant	néant	250 €

<b>*réveillons</b>				
- par association locale	250 €	90 €	70 €	250 €
- par traiteur ou restaurant local	350 €	90 €	70 €	350 €
- par traiteur ou restaurant extérieur	550 €	90 €	70 €	550 €

<b>Utilisation Salle Office de Tourisme</b>  <i>cette salle communale est gérée par l'OT à son profit</i>	<b>Tarifs 2010</b>			
	<b>du 01 /06 au 30/09</b>	<b>du 01/10 au 31/10 et du 01/05 au 31/05</b>	<b>du 01/11 au 30/04</b>	<b>caution</b>
<u>expositions</u>				
*amateurs (ANGLES)	55,00 €	44,00 €	30,00 €	300 €
*professionnels (ANGLES)	150,00 €	115,00 €	60,00 €	300 €
*amateurs (hors commune)	90,00 €	75,00 €	50,00 €	300 €
*professionnels (hors commune)	190,00 €	150,00 €	90,00 €	300 €
*organismes sociaux et associations humanitaires	gratuit	gratuit	gratuit	300 €
<u>réunions</u>				
*associations locales	gratuit	gratuit	gratuit	300 €
*entreprises/particuliers	110,00 €	110,00 €	100,00 €	300 €
*organismes sociaux et associations humanitaires	gratuit	gratuit	gratuit	300 €

<b>Services Office de Tourisme (gestion par l' OT à son profit)</b>	
	<b>Tarifs 2010</b>
-	
<b><u>Location des terrains de tennis</u></b>	
Maximum de 2 heures par jour	
1h	8,00 €
1 semaine	50,00 €
15 jours	85,00 €
<b><u>Internet</u></b>	
20 min	1,00 €
<b><u>Impression NB</u></b>	
1 page	0,50 €
<b><u>Fax</u></b>	
Envoi 1ère page	1,00 €
Envoi page suivante	0,50 €
réception par page	0,50 €

#### 4) Subvention au Budget 2009 Transport Scolaire :

Conformément à la prévision budgétaire approuvée en mars 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 25 000 € au BP transport scolaire afin d'équilibrer financièrement l'exercice 2009.

#### 5) Subvention de fonctionnement 2010 à l'Office de Tourisme

Mme le Maire rappelle la convention municipale d'objectifs signée avec l'office de Tourisme pour les années 2008, 2009 et 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'office de tourisme Angles La Jonchère une subvention de fonctionnement de 75.000 € au titre de l'année 2010 et fixe l'échéancier du versement de cette subvention comme suit :

- 25.000 € en janvier 2010
- Les soldes suivants se feront après avis des commissions finances de l'O.T. dont la première est prévue début janvier 2010.

D'autre part, afin de préserver la pérennité de l'office de tourisme, quelque soit l'issue de l'assemblée générale du 02 février 2010, nous étudions toutes les solutions de gestion possibles pouvant aller jusqu'à la dénonciation de la convention d'objectifs et à l'annulation de la délégation de service public.

#### 6) Recrutement d'un CDD au sein du service administratif

Les élus, à l'unanimité, ouvrent un Contrat à Durée Déterminée à compter de janvier 2010 afin de palier à l'absence prochaine pour congé maternité d'un adjoint administratif.

### **VIII. Communications diverses**

Les prochaines sessions du Conseil Municipal sont arrêtées aux dates du 19 et/ou 26 janvier 2010, du 23 février 2010, et des 23 et 30 mars 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 00.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.